

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BENESE-MAREMNE

SÉANCE DU 30 AOUT 2016

DATE DE CONVOCATION 23.08.2016

DATE D’AFFICHAGE 23.08.2016

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice 18

Présents 14

Votants 16

L’an deux mille seize le 30 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET

Etaient présents : Nathalie CHAZAL, Albertine DUTEN, José LABORIE, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Jean Christophe DEMANGE, Annie HONTARRÈDE, Noëlle BRU, Chantal JOURAVLEFF, Fabien HICAUBER, Olivia GEMAIN, Bernard ROUCHALÉOU, Muriel NAZABAL, Valérie LABARRERE Formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné pouvoir : Christophe ARRIBET ayant donné pouvoir à Valérie LABARRERE, Fernanda CABALLERO ayant donné pour à Albertine DUTEN

Absents excusés : Jean-Michel MÉTAIRIE, Jean-Baptiste GRACIET

Jean Christophe DEMANGE est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26/07/2016 sera adopté au cours de la séance du 04/10/2016

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique que l’achat du nouveau véhicule de transport de personnes fait l’objet de deux opérations comptables distinctes : un mandat de la valeur du véhicule et un titre de recette correspondant à la remise opérée par le vendeur, pour la reprise de l’ancien véhicule de la commune. La remise n’est donc pas déduite du prix d’achat sur la facture. Il est donc indispensable de créditer davantage l’article 2182.

Par ailleurs, afin de régulariser un mandat passé sur l’opération 30, il est nécessaire de créditer celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 160411-03 en date du 11/04/2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget principal ;

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant qu’il y a lieu de modifier les crédits ouverts sur certains articles, sans occasionner la moindre charge supplémentaire

Adopte la décision modificative n° 1 de l’exercice budgétaire 2016 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

Article/opération	Montant (€)
D-204171-op110	- 3502
D-2182-non individualisé	+ 3502
D-2158-op30	+ 850
D-2158-op27	- 850
D-2313-chap 041	- 73 269,62
R- 238-chap 041	+ 73 269,62

OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER : NOUVELLE VOIE DE CONTOURNEMENT ALLEE D'AOUCE

Monsieur le Maire explique que les travaux de la nouvelle voie de contournement étant désormais achevés, il y a lieu de classer celle-ci dans le domaine public routier afin de permettre son entretien régulier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, article 62 II ;

Vu le Code de la Voirie routière, notamment l'article L141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Décide de classer dans le domaine public routier communal la nouvelle portion de l'Allée d'Aouce dénommée « voie de contournement », cadastrée section AB N°s 837,840, 842, 844, ainsi que les réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eau pluviale et d'éclairage public sis dans son emprise.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

OBJET : CONVENTION CAF/COMMUNE –AIDE A L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Monsieur le Maire explique la commune peut bénéficier d'aides financières de la CAF pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, sur le temps périscolaire et extrascolaire (TAP inclus). Cette aide prend le relais d'une autre aide financière et technique obtenue auprès de la JPA (jeunesse Plein air) des Landes.

Deux enfants sont concernés actuellement. D'autres pourront l'être par la suite.

Concrètement l'aide permet aux enfants de bénéficier d'une animatrice spécialisée à leurs côtés, tout en pratiquant les mêmes activités que les autres enfants et dans les mêmes groupes. Ce dispositif permet de n'écarter aucun enfant du fait de sa santé et est très apprécié des parents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'aide précieuse reçue depuis avril 2016 par la JPA et son représentant sur le territoire ;

Vu l'aide que propose la CAF des Landes d'un montant de 3 940 €, concrétisée par le projet de signature d'une convention de partenariat entre la commune et la CAF et tenant compte des termes de celle-ci ;

Considérant que deux enfants sont actuellement bénéficiaires de cette aide ;

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAF des Landes, dite de « renforcement d'accueil des enfants porteurs de handicap » pour l'année 2016.

- Informations du maire : délégations données au titre de l'article [L. 2122-22](#) du CGCT :

N° décision	Date décision	Objet : non préemption de :	Montant HT
2016-28	29/07/2016	DIA - M. et Mme ANCELIN Christian - 128 rue des Corciers	0
2016-29	08/08/2016	DIA - M. SEIGNE Dominique - 474 rue du Petit Poutch	0
2016-30	08/08/2016	DIA - M. PERERA MARQUES Philippe et ROBIN Véronique - 70 imp des chênes	0
2016-31	11/08/2016	DIA - SARL MAJAMA - la gare	0
2016-32	12/08/2016	DIA EL HAJJ SOLEIMAN Fatima - Le haou	0
2016-33	19/08/2016	DIA HARDY Jean - 177 Rue du Petit Poutch	0
2016-34	26/08/2016	DIA BOT Sonia - 15 Rue des Roseaux	0
2016-35	31/08/2016	DIA CICA/LES MIRABELLES - 191 chemin du Haou	0
2016-36	02/09/2016	DIA GARAT / HUBLUO - Le Haou	0
2016-37	02/09/2016	DIA RABOTTEAU - 445 Chemin de béga	0
2016-38	02/09/2016	DIA SARL CABRITAUZ - Hontarrède	0
2016-39	02/09/2016	DIA SARL CABRITAUZ - Hontarrède AB 1046	0
2016-40	07/09/2016	DIA FONTAGNERES - 1218 route de Bayonne	0
2016-41	13/09/2016	DIA PINSOLLE - 343 chemin du duc	0